



Communication Adresse Cohéritier

Par **philippe751**, le **25/10/2015** à **17:19**

Ma mère étant décédée, sa succession est ouverte auprès d'un notaire, n'ayant pas l'adresse de mon frère (qui a rompu le contact avec la famille depuis plusieurs années), j'ai demandé l'adresse de mon frère au notaire pour faire avancer la succession, le notaire refuse de me communiquer l'adresse de mon frère. Ma question est donc : Le notaire n'est il pas tenu de me communiquer l'adresse de mon frère lorsque je lui demande?

Par **catou13**, le **26/10/2015** à **13:12**

Bonjour,

Si tel est le souhait de votre frère, le Notaire est tenu au secret professionnel.